



**ECOLE PRIVEE
SAINTE THERESE – SAINT ACHEUL**

50, chaussée Jules Ferry

80094 AMIENS CEDEX 3

Tél : 03 22 46 04 61

Ensemble Scolaire St Acheul, Cœur Immaculé de Marie, Saint Riquier

JUILLET 2024

INFORMATIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025 pour les sites Sainte Thérèse et Saint Acheul

A conserver pour application tout au long de l'année

Pour plus d'informations générales ou particulières (menus, calendrier, autres infos, ...), consulter régulièrement le site de l'établissement sur www.saintriquier.com et le site « ecole directe » sur www.ecoledirecte.com

L'accueil et le secrétariat de l'établissement seront fermés du lundi 15 juillet au lundi 19 août 2024 inclus. Ils seront ouverts uniquement de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à partir du mardi 20 août 2024. Ils seront à nouveau fermés le vendredi 30 août 2024 toute la journée.

01. FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Pour une prise en compte plus rapide des éléments administratifs ainsi que des modes de sorties de l'établissement, vous remettrez **dès le MARDI 20 AOUT 2024 et au plus tard le jour de la rentrée** à l'accueil la fiche nominative appelée « FICHE DE RENSEIGNEMENTS ». Certains éléments en notre possession y sont déjà inscrits. Nous vous demandons de les vérifier, de corriger les éventuelles erreurs, et de compléter les éléments non renseignés, le tout au stylo rouge. ATTENTION : De nombreuses informations transitent désormais par Internet, il est important que vous nous donniez précisément **une adresse mail parfaitement lisible**.



02. RENTREE

Le lundi 2 septembre 2024

Appel des élèves à Saint Acheul : CM1 et CM2 à 08 H 15 CE1 et CE2 à 08 H 45
CP et GS à 09 H 15

Appel des élèves à Sainte Thérèse : PS et MS 10H00

Pour les TPS, la rentrée aura lieu le jeudi 5 septembre 2024 à 09 H 00.

La cantine, la garderie du soir et l'accueil péri-éducatif fonctionneront dès le 1er jour, **les études surveillées débuteront le jeudi 5 Septembre 2024.**

Photos pour les élèves du site Saint Acheul

Les 5 et 6 septembre 2024, il sera procédé à la photographie individuelle des élèves en vue de la réalisation de leur badge scolaire.

03. PRE-RENTREE des élèves de toute petite, petite et moyenne sections sur le site Sainte Thérèse:

Vendredi 30 août 2024

Pour permettre un premier contact, les enseignantes seront dans leur classe le **vendredi 30 août 2024** et pourront vous recevoir avec votre enfant entre **15H30 et 16H30**. Pour les enfants nés en 2022, **il est important de venir ce jour-là même s'ils n'effectueront leur véritable rentrée qu'en novembre ou en janvier.**

04. REUNIONS DE PARENTS

Nous vous transmettons dès aujourd'hui les dates des réunions de parents (horaire unique : **17h00**). Cette première **rencontre** est très importante puisqu'elle permettra à l'enseignant de votre enfant de préciser les objectifs, l'organisation et les exigences de sa classe. Vous pourrez, bien sûr, poser toutes les questions nécessaires afin que cette année scolaire se passe dans la meilleure collaboration possible. Au cours de cette rencontre il sera également procédé à **l'élection d'un parent correspondant de la classe**. **Cette réunion se fait sans les enfants.**

A Sainte Thérèse :

TPS/PS : vendredi 6 septembre

PS/MS et MS : vendredi 13 septembre.

A Saint Acheul :

GS et CP jeudi 12 septembre.

CE1: mardi 10 septembre.

CE2: jeudi 19 septembre.

CM1 : vendredi 20 septembre.

CM2 : lundi 23 septembre.

05. ORGANISATION DE LA SEMAINE & HORAIRES

- ⇒ **Les Heures de classe** se déroulent sur **4 jours** avec les horaires indiqués ci-dessous.
- ⇒ **Les « Activités pédagogiques complémentaires » (APC)** auprès des élèves ont lieu après la classe de la Petite Section au CM2.

Sainte-Thérèse (TPS, PS & MS) 39 avenue de Londres	Saint-Acheul (GS à CM2) 48/50 Chaussée Jules Ferry
Le matin, avant 8H20, l'accueil sera fait directement dans la garderie ou dans la cour. Attention, il est interdit de stationner longuement dans le couloir et l'espace des toilettes. Entre 8H20 et 8H30, les enfants seront accueillis à la porte de l'école.	<u>Pour les GS :</u> Quand ils arrivent le matin ou l'après-midi, les enfants doivent être confiés directement par un adulte (ou un grand frère) à un autre adulte (Personnel d'éducation ou Enseignant). Même procédé inverse pour la sortie.
<u>HORAIRES DE CLASSE : lundi mardi jeudi vendredi</u>	<u>HORAIRES DE CLASSE : lundi mardi jeudi vendredi</u>
08h30 : Début des classes 11h45 : Sortie des classes 13h40 : Début des classes 16h30 : Sortie des classes	CM1 et CM2 : 8h10 - 11h30 / 13h10 – 16h05 CE1 et CE2 : 8h20 – 11h40 / 13h15 – 16h10 CP et GS : 8h30 – 11h50 / 13h20 – 16h15
Garderie : dès 7h30 jusque 18h30	Etude : lundi, mardi, jeudi CE1 et CE2 : de 16h25 à 17h10 CM1 et CM2 : de 16h20 à 17h05 Garderie : dès 7h20, jusque 17h30 Accueil péri-éducatif : 17h30 – 18h30

Garderie du mercredi : 08h à 17h sur le site de Saint Acheul

L'accueil : Il est ouvert de 07H45 à 18H30 sauf le mercredi : ouverture de 7H45 à 12H15 et de 13H15 à 17H45.

Le secrétariat : Il est ouvert de 07H45 à 12H00 et de 13H35 à 17H00 sauf le lundi ouverture à 08H00 et le mercredi fermeture à 16H00. Toute demande de documents officiels doit s'effectuer par courrier ou par mail auprès du secrétariat : strequier@saintriquier.com

La comptabilité : elle est ouverte de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 sauf le mercredi.

06. ABSENCE DES ELEVES OU RETARD

Toute absence imprévue doit être signalée à la vie scolaire par téléphone au **03 22 46 04 61 (taper le 1)** ou par mail à viescolaire@saintriquier.com avant 9h00 puis justifiée le jour du retour en classe par l'intermédiaire du coupon détachable du carnet de liaison, à partir du CP, ou par un mot dans le cahier de vie en maternelle.

07. RESERVATION DES REPAS OCCASIONNELS POUR LES EXTERNES

Sur le site de Sainte Thérèse : acheter les tickets auprès du personnel d'éducation (6,70 €) au plus tard la veille. Les repas commandés et non consommés ne sont pas remboursés.

Sur le site de Saint Acheul : créditer le compte « Cantine » au minimum de la valeur d'un repas isolé au prix de 6,70 €. Pour les GS et les CP, les parents préviendront auparavant l'enseignant par écrit.

08. FORFAIT FOURNITURES TPS à CM2

L'établissement se charge de commander une partie des fournitures, notamment la papeterie. Outre le fait que cela évite les erreurs, cela simplifie les recherches des parents et assure à chaque enfant la même qualité de papier pour un coût intéressant.

POUR LES MATERNELLES : **20.00 €**

POUR LE PRIMAIRE : **30.00 €**

Cette somme sera intégrée à la facture annuelle.

Vous trouverez également jointe à cette circulaire, une liste de complément de fournitures à acheter par vos soins.

09. LIVRES : A.R.B.S.

Pour les élèves du CP au CM2, les livres sont à réserver par vous-même auprès de l'ARBS : www.arbs.com avant le 10 août 2024.

10. PROCEDURE SPECIALE BADGE & GRILLE (CE1 à CM2)

L'école est constamment fermée avec les grilles automatisées.

En dehors des plages horaires de surveillance de grille par un personnel d'éducation, les personnes devront utiliser la sonnerie pour demander l'ouverture.

Un badge scolaire pour l'ensemble des élèves de l'établissement permet de gérer à la fois les repas, l'accès à l'accueil péri-éducatif et les sorties. **Ce badge sera à conserver très précieusement sous peine d'un règlement de 10 € pour le renouveler en cas de perte ou de dégradation.**

Tout changement (Régime ou Sortie) après la confection des badges nécessitera les frais ci-dessus indiqués.

Modes de sorties de l'école

(A bien lire pour remplir la « Fiche de renseignements »)

a) **Les GS, les CP et les CE1 ne peuvent pas sortir seuls.** Ils doivent être obligatoirement repris par un adulte, un grand frère ou une grande sœur lui-même autorisé à sortir seul.

b) **Pour les élèves du CE2 au CM2, 4 possibilités :**

- PS** ☐ **Pas de Sortie.** Vous n'autorisez jamais votre enfant à sortir seul. C'est vous (ou une autre personne autorisée) qui venez systématiquement le chercher à l'école.
- M1** ☐ Votre enfant est **externe** et peut sortir **seul tous les midis**.
- S1** ☐ Votre enfant, qu'il soit **externe ou demi-pensionnaire**, peut sortir **seul tous les jours après la journée de classe**.
- S2** ☐ Votre enfant, qu'il soit **externe ou demi-pensionnaire**, peut sortir **seul uniquement après l'étude** (Comme il n'y a pas d'étude le vendredi, il pourra sortir ce jour-là seul à la fin de la classe).

11. PISCINE

Afin de permettre aux élèves de participer aux activités de piscine, nous avons besoin de parents habilités. Une séance d'habilitation aura lieu en septembre à AMIENS (25 m nage libre, plongeon canard, récupération d'un objet à 2 mètres). N'hésitez pas à vous inscrire auprès de l'enseignant dès la rentrée. Sans parents habilités, les enfants ne pourront bénéficier de séances de piscine.

12. PRECISIONS GENERALES : site de Sainte - Thérèse

- Même (surtout) en Maternelle, la régularité et la ponctualité sont indispensables afin que les enfants puissent développer leurs compétences et prendre, d'une manière naturelle, de bonnes habitudes.
- 2 minutes après le début de la classe à 8h30 et 13h40, la porte sera fermée. Tout le personnel étant occupé au vestiaire à ce moment-là, **les retardataires devront attendre environ 10 minutes pour pouvoir entrer.**
- L'arrivée en maternelle est une étape importante au cours de laquelle des habitudes changent parce que l'on grandit. **L'abandon de la « tétine » ou « tutute » dans l'enceinte de l'école** fait partie de ces changements éventuels, et ce pour des questions de propreté mais aussi pour des raisons pédagogiques qui doivent viser à mettre les enfants en situation de langage.
- **Il est obligatoire que tous les vêtements soient marqués.**
- Une garderie est assurée dès 07h30 et jusqu'à 18h30 les jours de classe. **Les retards seront facturés de manière dissuasive.**
- Pour la sieste, les élèves sont priés d'apporter une couverture (environ 1m20 x 0,70) et un petit oreiller marqué à leur nom.

13. AUTORISATION DE SORTIE

Il est demandé aux parents de préciser par écrit le mode de reprise **des enfants** après la classe. Ainsi, nous vous demandons de remplir le document spécial qui précise les personnes autorisées à reprendre votre enfant à l'école aux heures de sortie et de le rendre impérativement le jour de la rentrée. Il est nécessaire de remplir une autorisation pour chaque enfant (état néant si vous n'autorisez personne). Même si c'est toujours vous-même qui reprenez votre enfant, il est conseillé d'indiquer les noms de toutes les personnes susceptibles de vous remplacer en cas d'empêchement.

Les parents d'élèves du CP au CM2 rempliront également cette autorisation dans le carnet de liaison remis à la rentrée.

Si, exceptionnellement, vous êtes amenés à faire reprendre votre enfant par une personne dont le nom ne figure pas sur ce document, **la personne en question devra être en possession d'une autorisation écrite de votre part et d'une pièce d'identité. Sinon l'enfant ne sera pas confié à la personne.**

14. VACANCES

Vacances de la Toussaint: du Vendredi 18 Octobre 2024 (après les cours) au Lundi 4 Novembre 2024.

Vacances de Noël : du Vendredi 20 Décembre 2024 (après les cours) au Lundi 6 Janvier 2025.

Vacances d'Hiver : du Vendredi 7 Février 2025 (après les cours) au Lundi 24 février 2025

Vacances de Pâques: du Vendredi 4 Avril 2025 (après les cours) au Mardi 22 avril 2025.

Pont de l'Ascension : du Mercredi 28 mai inclus au Lundi 2 juin 2025.

15. B. C. D.

Si vous pouvez vous libérer chaque semaine 1h (ou plus) et si vous aimez animer un petit groupe d'enfants, en liaison avec l'enseignant, vous pouvez proposer votre aide pour aider les enfants à choisir leurs livres de bibliothèque et pour participer avec les autres membres à la gestion de cet outil pédagogique essentiel.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'enseignant de la classe dès la rentrée.

16. GARDERIE ET/OU ETUDE SURVEILLEE (CE1 à CM2), ACCUEIL PERI-EDUCATIF (GS à CM2) : **Site de Saint Acheul**

La garderie du matin et du soir est un service supplémentaire possible non obligatoire.

a) **Une étude surveillée** est proposée aux élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 les lundis, mardis et jeudis sur inscription à l'année.

Tarif : 90€ par an (forfait)

Les études sont prises en charge par du personnel d'éducation. Les frais figureront sur la facture annuelle.

b) **Un accueil péri-éducatif** est proposé de 17h30 à 18h30 chaque jour sur inscription à l'année. Le tarif est de 120€ à l'année. Les frais figureront sur la facture annuelle. Pour l'utilisation exceptionnelle, vous devez créditer le compte « **Accueil péri-éducatif** » pour un tarif de 2€ l'heure.

Pour l'ensemble de ces services, il est important de ne pas y laisser les enfants de façon abusive et de respecter les horaires : tout dépassement d'horaire occasionne des charges de personnel supplémentaires et engendre des frais qui seront facturés aux familles.

De plus, l'élève qui ne respectera pas le règlement pourra se voir refuser l'accès à ces services.

17. GARDERIE DU MERCREDI

Le mercredi, une garderie est proposée sur le site de Saint Acheul de 08h à 17h : 8 € la demi-journée, 15 € la journée, 5.50 € le repas.

18 ECOLE DIRECTE : www.ecoledirecte.com

Le service « Ecole Directe » remplace la communication papier. Il permet aux familles de consulter les messages envoyés par l'établissement, d'accéder aux informations pédagogiques (devoirs, vie scolaire), aux informations comptables et à certains documents PDF : certificat de scolarité, relevés de fin de période, ainsi qu'au carnet de correspondance en ligne.

Fin août, les parents des nouveaux inscrits recevront un courrier avec leur code d'accès à Ecole Directe. Pour les autres, les identifiants d'accès au site restent inchangés d'une année sur l'autre.

Les élèves à partir du CP, disposent d'un accès personnel différent de celui des parents.

Les anciens élèves utiliseront leurs identifiants de l'année précédente. Les nouveaux se verront remettre leur code par l'enseignant à la rentrée.



Ne pas utiliser sans distinction les 2 accès car des informations différentes sont envoyées aux parents et aux élèves.

Les familles qui ne disposent pas de l'outil informatique approprié se rapprocheront du secrétariat pour obtenir les documents « papier ».

19. ASSURANCE SCOLAIRE : Individuelle Accidents

Votre enfant est assuré, par l'intermédiaire de l'établissement, par la Compagnie AXA (Garanties et franchises jointes). **Il est couvert** s'il est victime d'un accident, **sans mise en cause d'un tiers**. Cela ne remplace pas votre assurance « Responsabilité Civile » qui couvre les dommages causés à un tiers.

En ce qui concerne les lunettes, l'assurance ne prend en charge les frais que si l'enfant est blessé (**certificat médical obligatoire**).